1774 - Les premier et deuxième regards jetés sur une femme

question

Je sais qu'il est absolument interdit de regarder une femme. Parfois, quand une femme attire mon regard, je la regarde pendant une seconde ou deux. Et puis, je me souviens de l'ordre d'Allah et baisse mon regard instantanément. Est-ce que je commets un péché en regardant une femme pendant ce court laps du temps . J'ai lu dans Le licite et l'illicite en Islam que le Coran ordonne que l'on baisse le regard et que celui-ci se définit comme étant le fait de réjouir les yeux par la contemplation des attributs de beauté de la femme accompagnée d'une réflexion qui procure du plaisir. Allah soit loué. Je ne suis jamais allé plus loin. Pourtant, j'éprouve une certaine inquiétude à cause de ces deux secondes. Puisse Allah vous bénir.

la réponse favorite

Louange à Allah.

Djabir ibn Abd Allah a dit : « J'ai interrogé le Messager d'Allah (bénédiction et salut soient sur lui) à propos du regard fortuit et il m'a donné l'ordre de détourner mon regard (devant les femmes étrangères) (rapporté par at-Tirmidhi et qualifié par lui de beau et authentique, As-Sunan, 2700).

Al-Moubarakfouri dit dans son commentaire du hadith : « Ses propos : Al-fudjaa'a regard jeté sur une femme étrangère fortuitement et sans aucune intention. On dit : une affaire le surprit (fadja'a) si elle lui arrive inopinément et sans une cause prévisible.

Il m'a donné l'ordre de détourner mon regard signifie de ne pas regarder une deuxième fois. En effet, si le premier est involontaire, il est pardonné. Mais si l'on continue de regarder, on commet un péché.

C'est ce qu'impliquent les propos du Très Haut : Dis aux croyants de baisser leurs regards . A ce propos, le Messager d'Allah (bénédiction et salut soient sur lui) a dit : Ô Ali, ne jette pas deux

regards successifs sur une femme, car si le premier regard t'est pardonné, il n'en est pas ainsi du second . (rapporté par At-Tirmithi, 2701 et cité dans Sahih al-Djami', 7953).

L'auteur de la Tuhfa dit : « Les propos : Ne jette pas deux regards successifs signifient : ne faites pas suivre un regard par un autre. Car si le premier t'est pardonné c'est-à-dire celui qui est involontaire. Il n'en est pas ainsi du second c'est-à-dire le dernier regard qui, lui, est volontaire donc générateur de péché.

Ceci vous indique que le fait de regarder délibérément une femme étrangère et de continuer après le premier regard involontaire qui est interdit. En effet, il n'est permis de regarder aucune partie de son corps, qu'elle vous paraisse belle ou pas, et que le regard suscite votre désir ou pas, et que cela soit accompagné de mauvaises pensées ou pas, et que cela conduise à un contact sexuel ou pas.

Nous demandons à Allah de nous protéger et de vous protéger entre tous les actes interdits. C'est Allah qui nous guide dans le chemin droit.